

Orientation 1.1 Approfondir et partager la connaissance du territoire et anticiper les évolutions

Orientation 1.1 Approfondir et partager la connaissance du territoire, et anticiper les évolutions

« Les données environnementales sont progressivement mises à disposition, grâce à un Système d'information sur la nature et les paysages, en application des réglementations relatives à la diffusion des données environnementales ».

Mesure 1.1.1 Renforcer la qualité de la connaissance

« Depuis 1974, l'établissement public du parc, ainsi que de nombreux partenaires et acteurs locaux, recueille des informations sur le territoire. Les protocoles utilisés leur sont propres ou sont le fruit de méthodes de travail partagées dans le cadre de réseaux. Une part importante de cette information concerne des données physiques (air, eau, sol, sous-sol, climat, polluants, évènements...) et naturalistes (faune, flore, milieux et paysages). La priorité est donnée à l'harmonisation des protocoles de recueil, afin que ces données soient exploitables et utiles au plus grand nombre. »

Mesure 1.1.2. Observer et anticiper les évolutions du territoire.

« Certaines actions sont menées dans le cadre de réseaux régionaux, nationaux ou internationaux ».

« Les axes d'intervention à privilégier dans la mise en oeuvre de la charte sont :

- l'intégration de certains suivis dans le cadre des réseaux nationaux et internationaux d'observation des changements (climat, pollutions variées...). »

pages 41 et 42

Référence ID de l'article : #1208

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-08-12 10:59